Conséquemment au dit Mariage, qu'il a été sur ladite qualité
Honoré avec tout de la loi que Jacques Bérard Chablaux et
Virginie Foncard sont unis en Mariage De tout quoi fait
Dressé le présent acte que l'ai signé avec les Témoins et
les Parties a déclaré de leur que a déclaré ne le savoir
fait au Temple Décadaire du Canton de Lemgarde le Jour
et mois et an que dessus. Duarche Virginie Foncard

Jean Antoine Ginouvier

J. Ginouvier

J. Ginouvier

Charles Ginouvier

L'an Huit de la République française une et indivisible le Trente ventose, par devant moi Joseph Portal Président du remplacement de l'administration Municipale du Canton de Lagarde département du Var, en Pas l'article 5. de la loi du 13 fructidor an 6. de fonctionner officier public quant à la Célébration du Mariage des Citoyens de ce Canton, sont comparus pour

Bruno Reynier et Marie Magdeleine Abeille

Bruno Reynier Ouvrier de cette Commune et Marie Abeille Ménagère aussi de cette Commune et résidant âgés du premier vingt ans révolus et le seconde de vingt trois ans, Fils et Filles mineurs et légitimes de feu Thomas et de Marie Guiol d'une part, et Marie Magdeleine Abeille âgée de vingt quatre ans, et Fille de la Commune d'Hyères y résidant Fille majeure et légitime d'Antoine Laboureur et de Elisabeth Bonnaire d'autre part, lesquels

futurs conjoints étant en présence des Citoyens Joseph Portal Joseph Gaudin Laurent Ginouvier et Joseph Ginouvier propriétaires tous ayant Plus de vingt ans et résidant en cette Commune Amis requis soussignés; ont fait leur déclaration de leur intention de leur mariage, en présence de leurs parents et amis, et après avoir reçu les actes de publication, sur les actes de publication, sur le dit Mariage fait par les officiers publics des Communes de la Garde et d'Hyères, sur le certificat de naissance du futur portant qu'il est né le vingt de Mai Mil sept cent quatre vingt un (Mai Dix huit cent) sur celui de la future portant qu'elle est née à Hyères le Douze Octobre 1776 (Cité) ils se sont unis en nouveau déclarant leur mutuel consentement au dit Mariage qu'il a été sur dite qualité honoré avec tout de la loi que Bruno Reynier et Marie Marie Abeille sont unis en Mariage De tout quoi il a dressé le présent acte que j'ai signé avec les Témoins et les Parties ont déclaré ne le savoir

fait au Temple Décadaire du Canton de la Garde le jour et Unique de Ventôse

J. Ginouvier Portal Ginouvier

Portal J. Gaudin

L'an Huit de la République française une et indivisible le Trente ventose, par devant moi Joseph Portal Président du remplacement de l'administration